



MODALITÉS POUR ADHÉRER AU RÉSEAU HAPA

Conditions :

Peuvent être adhérent·es du réseau HAPA :

- (1) Tout porteur·ses de projet d'habitat partagé et accompagné (personne physique, collectif de citoyen ou personne morale)
- (2) Des personnes ressources qui ont une expertise dans le champ de l'habitat partagé et accompagné

Qui toutes et tous,

- Se retrouvent dans notre définition de l'HAPA (la participation et le libre-choix des habitants, l'accessibilité économique des logements, la dimension partenariale et l'ancrage territorial)
- Partagent les valeurs et pratiques du réseau (plus particulièrement la dimension apolitique et aconfessionnelle, la non-lucrativité, l'entraide et la coopération)
- Souhaitent rejoindre le réseau pour faire émerger et pérenniser un ou plusieurs habitats partagés et accompagnés
- S'inscrivent dans une dynamique réciproque d'échange et de partage

Modalités :

Remplir un questionnaire en ligne.

Procédure :

La direction de l'association, ou l'équipe salariée par délégation, examine les demandes d'adhésion et émet un avis soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Aspects financiers :

L'adhésion au réseau HAPA implique le paiement d'une cotisation annuelle. L'Assemblée Générale fixe chaque année le montant des cotisations, sur proposition du Conseil d'administration. Cette cotisation se répartit en plusieurs catégories, selon le volume financier de la structure qui sollicite l'adhésion (produits d'exploitation) :

Catégorie	Produits de l'association	Montant de la cotisation 2026
1	Personne physique	75 €
2	< 100.000 €	200 €
3	de 100.000€ à 500.000€	300 €
4	> 500.000	400 €